



SUPPORTER OF YOUR LIFE



# Rapport sur la solvabilité et la condition financière 2021



La version anglaise de ce rapport a été approuvée par le Conseil d'administration en date du 18/03/2022 et soumise au régulateur.

Dans la mesure où ce rapport a été originellement écrit en anglais et que la synthèse est traduite pour information en français et néerlandais, le texte anglais prévaut sur les traductions en cas de divergence d'interprétation.

# SYNTHESE



## Activités et résultats

### Historique et activités de la compagnie

AG est une société active sur le marché belge de l'assurance vie et non-vie et propose une large gamme de produits et de services qui couvrent les besoins des particuliers et des entreprises. En 2021, AG a enregistré un encaissement de 6,7 milliards d'euros, avec une répartition de 65% / 35% entre l'assurance vie et non-vie. Les provisions techniques s'élevaient à 67,3 milliards d'euros.

AG est le leader sur le marché belge de l'assurance. La compagnie sert près de 2,7 millions de clients particuliers et 245 000 entreprises. AG distribue ses produits d'assurance (vie et non-vie) et ses services à la fois via un réseau de plus de 3 800 courtiers indépendants et via un partenariat de distribution avec BNP Paribas Fortis, Fintro et bpost banque. La distribution des produits Employee Benefits (Group Life and Health Care Insurance) et des services associés se fait principalement en direct et sans intermédiation. Des activités durables et rentables, combinées à une rigoureuse gestion des risques, demeurent essentielles pour remplir les obligations envers les clients, offrir un juste dividende aux actionnaires et financer la croissance du futur.

Depuis mai 2009, AG est détenue à 75% par Ageas Group et à 25% par BNP Paribas Fortis. AG est l'actionnaire direct ou indirect de plusieurs sociétés d'exploitation et de services. Le groupe AG emploie 6.111 salariés en équivalent temps plein.

### Environnement économique

Le principal événement en matière de risque d'assurance en 2021 sont les inondations du mois de juillet, qui peuvent être considérées comme étant la plus grande catastrophe naturelle de l'histoire récente de la Belgique. Leur coût total au niveau du marché belge est estimé à plus de 2 milliards d'euros. Ces montants s'élèvent au-delà de la limite de couverture des inondations prévue par la loi belge depuis 2006, qui est actuellement d'environ 350 millions d'euros au niveau du marché belge. Les estimations actuelles de la période de retour de cet événement varient, mais des études scientifiques externes évoquent une période de retour de 400 ans. Notons toutefois que cette période de retour peut être influencée de manière significative par le changement climatique.

Compte tenu de l'absence de provisionnement au niveau des régions belges, qui étaient censées couvrir les dommages au-delà de la limite légale, et afin d'éviter que les assurés ne soient que partiellement indemnisés, les compagnies d'assurance belges se sont réunies pour porter leur intervention au double de la limite légale. De plus, le coût à indemniser par les régions est préfinancé par les assureurs via un prêt à la Région Wallonne et via un règlement trimestriel pour les deux autres régions. A noter que la Région Wallonne (la plus touchée) intervient pour un montant limité, et que si le coût total des sinistres dépasse cette dernière limite, ce qui semble être le cas selon les estimations actuelles, de nouvelles négociations devront avoir lieu.

Par ailleurs, l'année 2021 a vu une résurgence de l'inflation, qui était de 5% en décembre 2021 dans la zone euro. Cela s'explique d'une part, par une forte hausse des prix de l'énergie et d'autre part, par un ensemble de facteurs liés à la pandémie de Covid-19, tels que les impacts suivants :

- les perturbations des processus de production et du transport causées par des mesures de confinement à l'échelle mondiale
- la tendance à privilégier à nouveau la production locale pour des activités stratégiques (notamment dans le secteur pharmaceutique)
- les augmentations de salaire dans les secteurs cruciaux durant la crise, comme la santé, mais aussi l'IT
- l'augmentation des coûts de production comme conséquence des mesures sanitaires prises dans les usines de production
- les injections de liquidités par les banques centrales pour soutenir l'économie.

Actuellement, la question de savoir si la hausse de l'inflation observée aura un caractère temporaire ou plus structurel fait encore débat, certains analystes prévoyant déjà deux à trois années de forte inflation aux États-Unis et au Royaume-Uni. La hausse des prix de l'énergie est, au moins en partie, une conséquence de la transition vers une économie sans carbone (cf. le Green Deal européen) qui aura certainement un impact plus durable que les facteurs liés à la Covid-19.

Plus généralement, on s'attend à ce que l'inflation structurelle, une fois les goulets d'étranglement de la crise Covid-19 résolus, soit supérieure à l'inflation observée au cours des dernières décennies. Cette augmentation ne sera que partiellement compensée par les hausses de taux d'intérêt, car les banques centrales maintiendront les taux bas pour éviter une explosion de la dette publique.

### Performance commerciale

Dans le segment Vie, l'encaissement brut a augmenté par rapport à l'année dernière (+9%), ce qui s'explique principalement par une hausse de 34% en Unit-Linked grâce au lancement d'une campagne de cashback (dans les canaux Bank & Broker). Le

passif technique vie affiche une augmentation de 3% par rapport à 2020, principalement en raison de l'augmentation du passif en Unit-Linked et Group Life, partiellement compensée par une diminution en Retail Life Guaranteed. Le résultat opérationnel s'élève à 497 millions d'euros, contre 410 millions d'euros en 2020. Cette croissance s'explique principalement par un meilleur résultat de souscription et par l'impact de la crise Covid-19 sur les revenus financiers d'AG en 2020.

Dans le segment Non-Vie, l'encaissement brut s'élève à 2,3 milliards d'euros, soit environ 9% de plus qu'en 2020. Le résultat d'exploitation s'élève à 125 millions d'euros, contre 226 millions d'euros en 2020, en raison des inondations de juillet, partiellement compensées par de meilleurs résultats d'investissement.

## Système de gouvernance

Conformément à la réglementation relative à la surveillance des compagnies d'assurances en Belgique, AG répartit clairement les responsabilités entre les deux organes de gouvernance statutaires : le Conseil d'administration et le Comité de direction. Le Conseil d'administration est responsable de définir la stratégie générale et la gestion des risques, ainsi que de superviser les activités du Comité de direction. Le Comité de direction a la responsabilité de gérer efficacement les activités de la compagnie, de mettre en œuvre la stratégie générale et le cadre de gestion des risques défini par le Conseil d'administration et de mettre en place une structure organisationnelle et opérationnelle. Afin de soutenir le Conseil d'administration dans son rôle et ses responsabilités, le Conseil a créé trois comités consultatifs ad hoc : un Comité d'audit, un Comité des risques et un Comité de nomination et de rémunération. Le Comité de direction a décidé de mettre en place un Business Risk Committee (BRC) et un Asset and Liability Management Committee (ALCO).

En ce qui concerne la gestion des risques, AG opère au sein d'un modèle robuste des «trois lignes de défense». La mission de la fonction de gestion des risques est d'identifier, d'évaluer, de gérer, de surveiller et de rapporter rapidement les risques susceptibles d'affecter la réalisation des objectifs stratégiques, opérationnels et / ou financiers. La gestion des risques fait partie intégrante de l'activité d'assurance, soutenant la stabilité et la croissance à long terme, et garantit une planification stratégique et une fixation de limites conformes à l'appétence et la tolérance aux risques telles qu'établies par le Conseil d'administration. Le processus de gestion des risques consiste à identifier les risques auxquels AG est exposée, à évaluer leur impact, à les gérer en prenant les mesures appropriées afin de contrôler ou d'atténuer la position en matière de risques, à surveiller en permanence le profil de risque et les besoins en fonds propres correspondants et à rendre compte à la direction et au Conseil d'administration. L'approche de gestion des risques est articulée autour de son appétence pour le risque, d'un ensemble de politiques en matière de risques, de modèles de risque et de rapports sur les risques. Elle est soutenue par un certain nombre de processus, de systèmes, de données et de personnes. Pour être efficace, ce cadre de gestion des risques doit être bien intégré dans la structure organisationnelle et les processus décisionnels de l'entreprise, ce qui est réalisé grâce à une saine gouvernance des risques. Le Chief Risk Officer (CRO), qui assume la responsabilité globale de la fonction de gestion des risques au niveau de l'entreprise, est membre du Comité de direction et du Conseil d'administration. Le CRO a une invitation permanente au Comité des risques et au Comité d'audit. L'organisation de la fonction risque au sein d'AG se caractérise par une structure à deux niveaux avec un département central qui supervise la surveillance des risques tout en déléguant certaines responsabilités aux Responsables Décentralisés des Risques (Decentralized Risk Managers – DRM) au niveau des lignes de métiers et des fonctions de support. Outre la fonction de gestion des risques, le département CRO regroupe la fonction actuarielle, la fonction de conformité, le contrôle interne et la protection des données.

## Profil de risque

### Identification des risques

AG offre une large gamme de produits d'assurance et, comme les autres compagnies d'assurance, est confrontée à une variété de risques, tels que le risque d'assurance, le risque financier, le risque opérationnel, les risques stratégiques et commerciaux.

Dans le but de gérer ses risques de manière adéquate, AG a opté pour une approche de gestion des risques à l'échelle de l'entreprise (appelée approche « Entreprise Risk Management (ERM) »). Ce processus comprend une identification systématique et complète des risques actuels et émergents, une évaluation de leur(s) impact(s) possible(s) ainsi que la définition d'une mise en œuvre de stratégie intégrée pour fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs de l'entreprise, soutenant ainsi la stabilité et la croissance à long terme. Il garantit que la stratégie, la planification des activités et la fixation des limites sont conformes à l'appétit pour le risque défini par le Conseil d'administration.

Le système de gestion des risques en place comprend un certain nombre d'éléments fondamentaux qui forment un cadre de gestion des risques cohérent et efficace, nécessaire pour identifier, évaluer, gérer, surveiller et rapporter en permanence les risques, à un niveau individuel et agrégé, auxquels AG est exposé, ainsi que leurs interdépendances. Ce système s'articule autour de l'appétit pour le risque d'AG, d'un ensemble de politiques de risque, de modèles de risque et de rapports de risque et est soutenu par un certain nombre de processus, de systèmes informatiques de données et de personnes. Pour être

efficace, ce système de gestion des risques doit être bien intégré dans la structure organisationnelle et les processus décisionnels de l'entreprise, ce qui est réalisé grâce à une bonne gouvernance des risques.

Une taxonomie des risques est en place et fournit une approche cohérente et complète de l'identification des risques, mettant en évidence les risques auxquels AG est exposé ainsi que leur définition.

Chaque entreprise gère le risque d'assurance conformément à un ensemble de politiques, en l'occurrence plus précisément une politique de risque d'assurance, une politique d'approbation des produits, une politique de souscription, une politique de gestion des sinistres, une politique de provisionnement et une politique de réassurance.

Le risque d'assurance est en partie géré par le transfert de l'exposition à certains risques de souscription aux réassureurs par le biais de traités de réassurance ad hoc. En vertu de ces accords, les réassureurs assument une partie des pertes et des frais liés à des sinistres déclarés et non déclarés en échange d'une partie des primes. AG a principalement recours à la réassurance externe pour atténuer l'incidence des catastrophes naturelles (p. ex. tempêtes, tremblements de terre, inondations), de grands sinistres uniques provenant de polices d'assurance aux limites élevées et des sinistres multiples dus à un événement d'origine humaine. Le choix de la compagnie de réassurance repose principalement sur des considérations de tarification et de risque de contrepartie.

Le risque financier englobe tous les risques liés à la valeur et au rendement des actifs financiers et représente le principal risque auquel la compagnie est exposée. Le cadre de la gestion des risques prévoit des politiques, des limites, des stress tests et un suivi régulier de la nature et du niveau des risques financiers, afin de garantir que les risques pris restent dans les limites de tolérance pour le risque de l'entreprise et sont correctement rémunérés. La répartition des actifs et la composition globale du portefeuille sont déterminées sur la base de diverses études visant à identifier les meilleurs actifs stratégiques tandis que la situation et les perspectives du marché sont surveillées régulièrement afin de décider des allocations stratégiques d'actifs. Pour définir une allocation stratégique adéquate, le processus de décision doit respecter un équilibre entre l'appétence au risque, les exigences en capital, les risques et le rendement à long terme, les attentes des preneurs d'assurance, les contraintes en matière de participations bénéficiaires, les questions de fiscalité et de liquidité. Au sein du risque financier, une distinction est faite entre le risque de marché, le risque de défaut de contrepartie et le risque de liquidité.

Le risque opérationnel est le risque de pertes résultant de processus, de personnes et de systèmes internes inadéquats ou défaillants, ou d'événements externes. AG dispose d'une solide gestion des risques opérationnels affectant son portefeuille de produits, ses activités, ses processus et ses systèmes, couvrant généralement tous les domaines du risque opérationnel : les clients, les produits et les pratiques commerciales ; l'exécution, la livraison et la gestion des processus ; les perturbations des activités et les défaillances des systèmes ; les pratiques en matière d'emploi et la sécurité sur le lieu de travail ; les risques de fraude interne et externe et les dommages aux actifs physiques. Les procédures de suivi des risques opérationnels couvrent la continuité des activités, la sécurité de l'information, la lutte contre la fraude, le contrôle interne, une protection des actifs de la compagnie via un programme d'assurance adéquat et la gestion des risques liés aux contrats et aux projets d'externalisation ou de sous-traitance. Les incidents et les pertes opérationnelles sont suivis dans un registre des incidents.

Le risque stratégique résulte généralement de décisions commerciales défavorables, d'une mauvaise mise en oeuvre des décisions ou d'un manque de réactivité face aux changements du secteur. Le risque stratégique est traité en examinant des scénarios pluriannuels, en tenant compte des risques connexes, ainsi qu'en surveillant la mise en oeuvre de la stratégie choisie dans le cadre du plan d'activités pluriannuel. Ce dernier tient compte de tous les risques actuels et futurs identifiés dans le cadre du processus annuel complet d'identification des risques-clés. En outre, l'ORSA (Own Risk and Solvency Assessment) fournit des indications sur la manière dont ces risques pourraient compromettre la réalisation du plan stratégique et commercial, et dans quelle mesure ces plans ont la capacité adéquate de résister et d'atténuer ces risques.

Le risque d'entreprise est une conséquence potentielle de l'évolution de facteurs externes - politiques, économiques, sociaux, technologiques, environnementaux ou juridiques - ayant un impact sur l'environnement et les conditions dans lesquelles AG opère. Cela comprend à la fois des éléments directement liés à l'environnement commercial tels qu'un changement dans le comportement des clients, un changement dans le paysage de la distribution ou un changement stratégique des concurrents, et des facteurs externes plus généraux tels que le changement climatique. La gestion des risques d'entreprise nécessite une gestion préventive des risques, anticipant d'éventuelles évolutions dans le domaine d'activités d'AG. Dans cette optique, AG dispose d'un processus structuré appelé "RADAR" permettant l'analyse prospective des menaces (et opportunités) qui entourent ses activités. Les informations obtenues sont exploitées dans le cadre du processus de planification stratégique et pluriannuelle et de l'ORSA (Own Risk and Solvency Assessment). Plus spécifiquement en ce qui concerne les risques de durabilité, AG considère la responsabilité sociale d'entreprise comme faisant partie intégrante de sa stratégie.

Le risque de durabilité a été inclus explicitement dans la taxonomie des risques d'AG comme un risque stratégique et d'entreprise majeur. Des défis fondamentaux apparaissent actuellement, comme le changement climatique, les inégalités sociales croissantes et des déséquilibres grandissants entre les pays, alors qu'en même temps, toutes les parties prenantes attendent des entreprises qu'elles cherchent activement des solutions écologiques et inclusives à ces défis. D'une part, ces défis génèrent de nouveaux risques d'entreprise, comme les risques financiers liés à la transition vers une économie neutre en carbone, ou les risques politiques et légaux d'une législation inadéquate qui perturberait cette transition, ou encore, en

l'absence d'une telle transition, le risque accru de catastrophes naturelles résultant d'une augmentation des températures. D'autre part, le risque stratégique existe, et augmente avec le temps, de répondre à ces défis, et aux opportunités qu'ils offrent, de manière inadéquate ou tardive, avec non seulement des conséquences directes sur les opérations et sur les investissements, mais aussi un coût réputationnel croissant. Bien que ces risques aient toujours fait partie des facteurs externes repris dans le processus « Key Risk Identification » d'AG, et donc qu'ils aient toujours été scrutés par la gestion des risques d'AG, l'inclusion spécifique du risque de durabilité dans la taxonomie des risques attire une attention plus grande sur ces risques et a eu pour conséquence l'inclusion explicite de facteurs liés à la durabilité dans plusieurs politiques de risque d'AG.

AG reconnaît le risque potentiel de perte de réputation résultant d'une perception défavorable de son image de marque par les différentes parties prenantes : les clients, les distributeurs, les contreparties, les actionnaires, les investisseurs, le superviseur, la société, etc., avec des conséquences dommageables sur les bénéfices, la valeur, la liquidité ou la "franchise quality". Afin d'atténuer l'impact potentiel d'un événement quelconque sur la réputation, AG maintient un engagement de longue date en faveur de pratiques commerciales durables et d'une bonne gouvernance. AG applique en outre des valeurs d'entreprise claires, un code de conduite professionnel, des contrôles internes robustes et un dialogue dépourvu d'ambiguïté avec ses parties prenantes. Plusieurs indicateurs-clés de risque, i.e. key risk indicators (KRI), ont été définis et permettent de suivre de près et de réagir promptement si ces risques se matérialisent. Si la situation l'impose, des plans de communication adaptés sont prévus à cet effet.

#### **Exposition au risque**

Afin de déterminer les exigences en capital requis en vertu de Solvabilité II (SCR), AG a mis en place un modèle interne partiel (PIM). Outre l'utilisation de la formule standard pour la plupart des risques, le modèle interne partiel comprend un modèle interne pour les risques de souscription en non-vie.

Exprimée en termes de consommation du capital requis, la plus grande exposition au risque provient du risque financier, auquel contribuent surtout le risque de spread, le risque immobilier et le risque sur actions. À noter que grâce à l'importance de la stratégie ALM, on peut observer une sensibilité limitée au risque des fluctuations de taux sur le portefeuille existant, ce qui se traduit par un capital requis relativement faible pour le risque de taux d'intérêt. Alors que le risque de souscription arrive au deuxième rang, le risque opérationnel et le risque de contrepartie contribuent dans une moindre mesure à l'utilisation du capital SCR. L'ajustement des fonds propres nécessaires à la capacité d'absorption des pertes des impôts différés constitue également un important allègement du capital requis.

Une évaluation propre de la solvabilité et des besoins en capital (ORSA) requise par l'autorité de contrôle est bien intégrée dans la stratégie et le processus de planification des activités de la compagnie et fournit une évaluation prospective de tous les risques inhérents et des besoins en solvabilité et en capital correspondants.

## **Valorisation à des fins de solvabilité**

Les actifs et passifs sont évalués à la juste valeur conformément aux exigences de Solvabilité II, avec l'utilisation d'approximations, si nécessaire. En raison d'une différence de méthodologie d'évaluation, des différences avec IFRS existent, mais peuvent être expliquées.

## **Gestion du capital**

La gestion du capital nécessite une approche de gestion clairement définie afin d'assurer un déploiement efficace et efficient. L'objectif principal du processus de gestion du capital de l'entreprise est de financer une croissance rentable et de soutenir la capacité de paiement des dividendes.

Fin 2021, le montant des fonds propres s'élevait à 5.604 millions d'euros (contre 5.538 millions d'euros en 2020), tandis que le capital requis (SCR) s'élevait à 2.977 millions d'euros (contre 2.845 millions d'euros en 2020). Il en résulte un ratio de solvabilité de 188% (contre 195 % en 2020), ce qui reflète la solide position en capital de l'entreprise. Environ 80% des fonds propres sont classés dans la catégorie des fonds propres de Tier 1.

Pour les autres chapitres du SFCR et les QRTs, nous nous référons à la version anglaise qui est disponible sur le site web d'AG: <https://www.aginsurance.be/About-us/fr/investisseurs/Pages/Investor-Relations.aspx>